

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, M. CHAUSSADAS Claude, M. DESTRUEL Patrick, Mme DEVILLARD Chantal, M. DUSSOLLIET-BERTHOD Alexandre, M. FAUCHERON Noël, Mme FRAPPIN Evelyne, Mme LE GALL Claire, Mme MOA Béatrice, M. ORDRONNEAU Fabrice.

Absents : M. BRETON Yannick, Mme DEMELLE Françoise (pouvoir à Patrick DESTRUEL)

Date de la convocation : 25 janvier 2021

<u>Nombre de Conseillers</u> :	En exercice	:	12
	Présents	:	10
	Absents	:	2
	Pouvoirs	:	1

ORDRE DU JOUR

1. Fixation du nombre d'adjoints
 2. Election du ou des adjoints
 3. Indemnité des élus
 4. Création d'un poste d'agent d'entretien contractuel
 5. Encaissement d'une recette de 20 000 euros
 6. Demandes de subvention
 7. Courrier des gérants du bar/tabac « Le 85 »
 8. Remplacement des élus démissionnaires au sein des commissions et organismes divers
 9. Contrat de maintenance de la chaudière de l'école
 10. Convention relative à la transmission dématérialisée des données de l'état civil à l'INSEE
 11. Convention d'occupation du domaine public avec le SyDEV
 12. Convention d'occupation du domaine public avec la Boulangerie Palardy
 13. Convention de coopération pour la publication de données ouvertes (open data)
 14. Tarifs municipaux 2021
 15. Création d'une commission d'aide sociale
 16. Aides accordées aux familles en difficultés
 17. Aide financière journalière centre de loisirs vacances (Communauté de Communes)
- Questions diverses.

Questions diverses.

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2020 est voté à l'unanimité.

Mme Claire LE GALL est désignée secrétaire de séance.

■ 1 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Suite à la démission de M. Jean-Pierre MOREILLON de ses fonctions de premier adjoint et de conseiller municipal et de celle de Mme PILLET de ses fonctions d'adjoint et de conseillère municipale, Mme le Maire propose d'élire un 3^{ème} adjoint. Elle rappelle que Mme Claire LE GALL, deuxième adjoint, prend les fonctions de 1^{er} adjoint d'office et que Mme Evelyne FRAPPIN, 3^{ème} adjoint, prend les fonctions de 2^{ème} adjoint d'office.

Après avoir voté à bulletin secret, par 11 voix POUR, le conseil municipal ACCEPTE de fixer le nombre d'adjoint à 3.

M. FAUCHERON et Mme DEVILLARD ont été désignés assesseurs.

■ 2 - ELECTION DU 3EME ADJOINT

Mme le Maire demande qui est candidat au poste de 3^{ème} adjoint. M. Alexandre DUSSOLLIET-BERTHOD propose sa candidature.

Après le vote à bulletin secret, par 9 voix POUR et 2 CONTRE, M. Alexandre DUSSOLLIET-BERTHOD est élu 3^{ème} adjoint.

M. FAUCHERON et Mme DEVILLARD ont été désignés assesseurs.

■ 3 - INDEMNITES DES ELUS

Après avoir voté à bulletin secret, par 9 voix POUR et 2 CONTRE, le conseil municipal VOTE les indemnités d'élus comme suit :

Fonction	NOM et Prénom	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Indemnité brute mensuelle maximum	Taux attribué	Indemnité brute mensuelle attribuée
Maire	VIGNEUX Charlotte	40,3	1 567,43 €	40,3	1 567,43 €
1er Adjoint	LE GALL Claire	10,7	416,17 €	4,28	166,47 €
2ème Adjoint	FRAPPIN Evelyne	10,7	416,17 €	10,7	416,17 €
3ème Adjoint	DUSSOLLIET-BERTHOD Alexandre	10,7	416,17 €	10,7	416,17 €
TOTAL			2 815,94 €		2 566,23 €

IBT depuis le 1er janvier 2019 : 3 889,40

3 889,40

M. FAUCHERON et Mme DEVILLARD ont été désignés assesseurs.

■ **4 – CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN CONTRACTUEL**

Mme le Maire explique au conseil municipal que le service périscolaire à besoin de renfort de personnel au service du repas surtout pour les petits de maternelle qui sont de plus en plus nombreux ; une seule personne est en charge des petits actuellement. De plus, durant la garderie du matin et du soir, l'agent en charge de la garderie est seul pendant 30 minutes avec des enfants présents. Or, il est impératif que 2 personnes soient présentes en permanence pour surveiller les enfants.

Elle propose donc de créer un poste d'agent d'entretien non permanent, à compter du 2 février 2021 à raison de 17h30 par semaine jusqu'aux vacances d'été.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de créer un poste d'agent d'entretien non permanent, à raison de 17h30 par semaine, à compter du 2 février 2021.

■ **5 – ENCAISSEMENT D'UNE RECETTE DE 20 000 EUROS**

Mme le Maire rappelle que la société « Les Fermes de Vendée », représentée par M. LANDREAU, s'était engagée à verser à la commune la somme de 20 000 euros pour participation à la réfection de la route du Fondreau que leurs camions empruntent régulièrement pour accéder aux poulaillers.

Elle tient à préciser que cette somme est versée pour la réfection de la route du Fondreau uniquement et ne peut donc pas être affectée à d'autres travaux ou d'autres routes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** cette recette de 20 000 euros qui sera inscrite au budget primitif 2021 en section d'investissement et **DECIDE** qu'elle sera affectée aux dépenses de travaux de réfection de la route du Fondreau uniquement.

■ **6 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Demandeur	Montant demandé	Montant attribué	VOTE
AREAMS (Association Ressources pour l'Accompagnement Médicosocial et Social)		0 euro	6 voix CONTRE - 4 ABSTENTIONS (M. DUSSOLLIET-BERTHOD ne souhaite pas prendre part au vote car il travaille avec cet établissement dans le cadre de son activité professionnelle)
BTP CFA VENDEE	65 €/jeune soit 130 €	130 euros	10 voix POUR - 1 voix CONTRE
CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement)	40 €	40 euros	à l'unanimité
MFR (Maison Familiale Rurale St Michel en L'Herm)		65 euros	6 voix POUR, 3 ABSTENTIONS, 2 voix CONTRE
LES RESTOS DU CŒUR		100 euros	9 voix POUR, 2 voix CONTRE
LA CICADELLE (Association d'éducation à l'environnement)		0 euro	4 voix POUR, 1 ABSTENTION, 6 voix CONTRE

■ 7 – COURRIER DES GERANTS DU BAR/TABAC « LE 85 »

Chaque élu a été destinataire du courrier que Mme LA COERE et M. REBUFAT ont adressé à Mme le Maire concernant une demande d'annulation du loyer dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à ce courrier. Il a déjà délibéré sur cette demande accordant une partie gratuite du loyer pour 450 euros et une partie suspendue à hauteur de 500 euros.

■ 8 – REPLACEMENT DES ELUS DEMISSIONNAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES DIVERS

Afin de remplacer les élus démissionnaires, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués et représentants suivants :

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

- Commission Environnement Eau Gémapi : Claire LE GALL
- Développement éco numérique : Alexandre DUSSOLLIET-BERTHOD

SMVSA : Délégué suppléant Fabrice ORDRONNEAU

ASPL : Titulaire Chantal DEVILLARD, Suppléant Fabrice ORDRONNEAU

e-Collectivités : Charlotte VIGNEUX

Commissions Municipales

Intitulé des commissions	Président de droit	Vice-président	Intervenants
Finances-budget-développement économique	Le maire	M. DUSSOLLIET-BERTHOD	M. CHAUSSADAS Mme MOA Mme FRAPPIN M. ORDRONNEAU
Liste électorales et référencement population	Le maire	M. CHAUSSADAS	Mme LE GALL
Environnement urbanismes et cadre de vie	Le maire	M. DUSSOLLIET-BERTHOD	Mme MOA M. CHAUSSADAS M. ORDRONNEAU M. FAUCHERON Mme LE GALL
Vie scolaire et petite enfance	Le maire	Mme MOA	Mme LE GALL
Vie associative et culturelle	Le maire	Mme FRAPPIN	Mme MOA Mme DEVILLARD Mme LE GALL
Communication	Le maire	M. DUSSOLLIET-BERTHOD	M. CHAUSSADAS Mme FRAPPIN Mme DEVILLARD
Activité jeunesse	Le maire	M. ORDRONNEAU	Mme LE GALL M. CHAUSSADAS M. ORDRONNEAU M. FAUCHERON

■ **9 – CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE**

Mme Le Maire explique qu'il convient de souscrire un contrat de maintenance pour la nouvelle chaudière de l'école. La société HARGASSNER France Nord-Ouest qui a installé ce nouveau système de chauffage propose un contrat de maintenance annuel au prix de 313 euros HT (formule HargaFacile) avec une option ramonage de cheminée à 80 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de souscrire un contrat de maintenance annuel auprès de la société HARGASSNER France Nord-Ouest avec la formule HargaFacile au prix de 313 euros HT et l'option ramonage à 80 euros HT et autorise Mme le Maire à signer le contrat.

■ **10 – CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL A L'INSEE**

L'Insee est chargé de la tenue du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP), répertoire mis à jour quotidiennement grâce aux bulletins statistiques d'état civil établis et adressés à l'Insee par les communes. Cette convention définit les modalités et conditions du partenariat entre la commune et l'Insee pour la transmission par internet des données de l'état civil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les termes de cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

■ **11 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE SYDEV**

Rapporteur : Claude CHAUSSADAS : Cette convention porte sur l'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité et d'un poste de transformation lieu-dit « le Merval ». Le poste de transformation sera implanté sur le domaine public communal ce qui constitue une occupation du domaine public communal nécessitant la conclusion d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les termes de cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

■ **12 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA BOULANGERIE PALARDY**

La boulangerie Palardy de Champagné les Marais occupe une partie du domaine public pour l'emplacement de son distributeur automatique de pains et il convient donc de délibérer pour définir les modalités de la convention d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'établir une convention entre la commune et la boulangerie Palardy avec les conditions suivantes :

- Accord sur l'occupation du domaine public communal pour un distributeur automatique à côté du bar tabac
- Le tarif d'occupation du domaine public est fixé à 150 euros par an
- La convention doit porter uniquement sur l'emplacement et non sur l'alimentation en électricité

Il autorise Mme le Maire à signer cette convention.

■ **13 – CONVENTION DE COOPERATION POUR LA PUBLICATION DE DONNEES OUVERTES (OPEN DATA)**

Il s'agit d'une convention de coopération tripartite entre la commune, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et Géo Vendée. Cette convention a pour objectif de définir les modalités techniques et administratives dans lesquelles Géo Vendée met à disposition la plateforme « OPEN DATA VENDEE » et permettre à Géo Vendée de publier les données ouvertes de la commune sur leur portail, dans le respect du R.G.P.D.

Cette convention s'effectue sans contrepartie financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les termes de la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

■ 14 – TARIFS MUNICIPAUX 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE les tarifs municipaux suivants :

TARIF de location des salles municipales de Puyravault

Eté : 1er avril --> 30 septembre

Hiver : 1er octobre --> 31 mars

LIEU	DUREE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
		Eté	Hiver	Eté	Hiver
Salle Polyvalente PICORON	1 journée	100 €	150 €	150 €	200 €
Cuisine (vaisselle incluse)	1 journée	45 €	45 €	60 €	60 €
<i>La salle est mise à disposition gracieusement aux associations du village Pour les associations hors-village, le tarif est la moitié de celui des habitants de Puyravault</i>					
SQUARE Des Templiers (vaisselle incluse)	1 journée	100 €	100 €	150 €	150 €
<i>Le square est mis à disposition gracieusement aux associations du village Pour les associations hors-village, le tarif est la moitié de celui des habitants de Puyravault</i>					

L'état des lieux est fait par les agents communaux sur rendez-vous.

C'est pourquoi une location le week-end sera nécessairement de 2 jours complets.

ANNEXES	
Caution Salle ou Square	500 €
Caution nettoyage	80 €
Caution bâches du Préau (Square)	300 €
Casse ou perte verre/assiette	2 €
Casse ou perte couvert	1 €

■ 15 – CREATION D'UNE COMMISSION D'AIDE SOCIALE

Rapporteur : Claire LE GALL

Mme LE GALL explique que la CCAS de la commune ayant été dissous, il serait bien de créer une commission d'aide sociale pour étudier toute forme de dossier en lien avec l'aide sociale (famille en difficulté, secours d'urgence...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE de créer une commission mais qui s'intitulera « ACTION SOCIALE ». Les membres seront désignés ultérieurement.

■ 16 – AIDES ACCORDEES AUX FAMILLES EN DIFFICULTES

Non délibéré.

■ 17 – AIDE FINANCIERE JOURNALIERE CENTRE DE LOISIRS VACANCES

La communauté de Communes Sud Vendée Littoral, a sollicité, pour l'année 2020, une participation financière de la commune pour l'accessibilité des enfants de Puyravault aux accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

Cette aide financière a été fixée comme suit :

- 3 euros pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 500 euros
- 1,50 euros pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 500 euros et inférieur à 700 euros

Pour l'année 2020, cela représente une participation à la charge de la commune de 253,50 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de verser cette aide financière d'un montant de 253,50 euros à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour l'année 2020. Il demande cependant à Mme le Maire de prendre contact avec Mme la Présidente de la Communauté de Communes concernant cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal a échangé sur l'élaboration du bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 21h30.

Fait à Puyravault,
Le 5 février 2021
Le Maire,
Charlotte VIGNEUX

